

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 29 juin 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Pascal MONTECOT représenté par Danielle MILON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLE - Emmanuelle CHARAFE - Georges CRISTIANI - Éric LE DISSES - Didier PARAKIAN - Henri PONS - Didier REAULT - Laurent SIMON.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ATCS-001-13938/23/BM

■ Adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'Agence des Villes et Territoires Méditerranéens Durables (AVITEM) et paiement de la cotisation 2023

60966

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'une des orientations stratégiques inscrites dans l'agenda du développement économique vise à « devenir une Métropole attractive et ouverte sur le monde, au cœur des échanges euro-méditerranéens ». La Métropole, en lien avec ses partenaires, travaille à renforcer sa place dans la compétition internationale et à s'affirmer comme le hub Europe-Méditerranée-Afrique et a engagé dans ce cadre une démarche dédiée qui a été marketée « Provence Africa Connect ».

L'AVITEM, Agence des Villes et Territoires Méditerranéens Durables est une agence de coopération française dédiée à l'espace méditerranéen et porte la volonté politique de contribuer à créer entre territoires méditerranéens une communauté de développement durable et solidaire. L'AVITEM promeut l'impératif de forger ensemble de nouveaux modèles et de bâtir de nouvelles relations partenariales aptes à relever les défis auxquels les pays méditerranéens sont tous confrontés. Par des actions de formation, d'expertise, de mise en réseaux d'acteurs et de coopération européenne, l'AVITEM participe à construire collectivement des stratégies et des projets innovants pour l'aménagement urbain, la durabilité des écosystèmes et le bien-être des populations.

De grands enjeux globaux et locaux orientent l'action, au premier chef la lutte et l'adaptation au changement climatique, la prise en compte de la sécurité sanitaire, la résilience, la cohésion sociale et territoriale, la mutation vers un modèle plus sobre et plus juste.

L'AVITEM entend porter une méthode de coopération, de co-production par le débat, l'échange et la production de référentiels communs de l'aménagement et du développement méditerranéens. Elle construit avec constance une communauté solide d'acteurs très diversifiés -publics, privés, élus, maîtres d'ouvrages, maîtres d'œuvre, entreprises, startups- en capacité d'orienter les territoires vers plus de résilience, de durabilité, d'attractivité et de cohésion sociale et territoriale.

Son ambition est de valoriser les savoir-faire et les biens communs des territoires et des acteurs méditerranéens, d'en développer de nouveaux pour plus de résilience territoriale face aux multiples crises. Accompagnant les processus de gouvernance au service du projet, l'AVITEM s'attache à développer une démocratie participative pour construire la Méditerranée du futur avec la société civile, notamment la jeunesse, et en s'attachant au respect de l'égalité femmes-hommes.

Les évolutions en cours confortent l'AVITEM dans sa logique de coopération et guident ses orientations stratégiques. L'Agence, fidèle à sa vocation de coopération internationale, échappe à la tentation vaine d'une simple transposition au Sud des modèles du Nord, pour développer résolument des démarches collaboratives adaptées aux contextes et aspirations spécifiques des différentes composantes du bassin méditerranéen.

L'AVITEM a pour mission de conduire un dispositif d'échange d'expériences, d'expertises, de formation et de coopération afin de promouvoir des démarches intégrées et exemplaires de développement urbain et territorial entre les acteurs français et les pays de l'Union pour la Méditerranée.

Cette mission met en œuvre ces démarches :

- Un dispositif de coopération permettant le montage et la coordination des démarches intégrées et exemplaires de développement urbain et territorial en Méditerranée.
- Un cycle de hautes études en matière d'ingénierie de projets sur les questions urbaines et territoriales à destination des décideurs publics et privés des pays de la Méditerranée.
- Un lieu de rencontre et de débats, dans une dynamique de capitalisation, pour faire émerger des concepts et des modes d'action partagés et apporter des réponses aux questions que posent sur l'espace méditerranéen les processus de construction et de développement de territoires.
- Un centre d'expertise au service de ses membres et en partenariat avec tous les acteurs engagés sur le développement urbain et territorial dans l'espace méditerranéen.

Créé et basé à Marseille, l'AVITEM est soutenu par l'Etat, la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur, la Métropole de Nice Côte d'Azur, la Ville de Marseille, la Collectivité de Corse et l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée

Pour l'année 2023, le montant de la cotisation proposée est de 30 000 euros

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

Où il le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que le positionnement de Hub Europe-Méditerranée-Afrique est un axe majeur de l'agenda du développement économique.
- Que l'AVITEM, agence des villes et territoires durables méditerranéens, contribue à la stratégie Europe-Méditerranée-Afrique du territoire et agit sur des enjeux partagés de développement urbains de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Délibère

Article 1 :

Sont approuvés l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à AVITEM et le paiement de la cotisation 2023, d'un montant de 30 000 euros.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget principal 2023 de la Métropole Aix-Marseille-Provence Sous-politique B330 – chapitre 011 - Nature 6281 – Fonction 64.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Fonds européens,
Relations internationales

Didier PARAKIAN